



Communiqué de presse

28 septembre 2016

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL

du 27 septembre

- SAGE ARVE : avis de la vallée

**- transfert de la compétence GEMAPI AU SM3A
et création d'une taxe pour financer les travaux de protection**

**- forfaits de ski : préservation d'une offre très abordable pour
la jeunesse de la vallée**

➤ ***PRESENTATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA RIVIERE ARVE***

Le projet de SAGE ARVE est en phase de consultation publique avec avis requis des collectivités concernées.

C'est un document très important qui fixe le cadre d'intervention des gestionnaires du milieu aquatique pour plusieurs années et qui s'impose au territoire.

La vallée de Chamonix, traversée par l'Arve, fait partie des territoires les plus concernés et approuve les grandes orientations de ce schéma d'aménagement en insistant notamment sur deux volets :

- celui de la gestion des transports solides qui influe très fortement le risque d'inondation
- celui de la lutte contre les plantes invasives de plus en plus présentes dans les ripisylves.

Rapport présenté par Jean-Claude BURNET.

Le projet de SAGE est approuvé à l'unanimité des membres du conseil communautaire.

➤ ***TRANSFERT DE COMPETENCE GEMAPI ET INSTAURATION D'UNE TAXE POUR COUVRIR LES BESOINS D INVESTISSEMENT***

Conformément aux lois MAPTAM et NOTRe de 2014 et 2015, la compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a fait l'objet d'un transfert préalable des communes à l'intercommunalité en juin dernier.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le transfert de l'exercice de cette mission au SM3A.

Cette seconde étape s'accompagne d'un positionnement sur l'adoption d'une taxe spécifique destinée à servir à l'exercice de cette compétence.

Compte tenu des très forts enjeux sur le territoire et des besoins clairement identifiés en matière notamment de travaux de protection contre le risque d'inondation, les élus valident :

- le transfert dès le 1er janvier 2017 de l'exercice de cette compétence au SM3A, structure qui a fait les preuves de son utilité depuis sa création en 1995
- la mise en place, dès 2017, d'une taxe se matérialisant par une taxe additionnelle aux taxes locales directes existantes (TH,TF, TFNB et CFE), dont le produit perçu sur le territoire de la CCVCMB a été **fixé à 417 120 euros**.

Il est précisé que, compte tenu de l'ampleur des besoins de travaux de protection identifiés sur le périmètre de la CCVCMB, le territoire devrait bénéficier d'une intervention de grande ampleur du SM3A au cours des prochaines années, avec des opérations d'envergure notamment sur les torrents de la Griez et de Blaitière : **la contribution du territoire permettra ainsi de mobiliser des moyens financiers très supérieurs** à ladite contribution, en vertu du principe de solidarité territoriale amont/aval entre les EPCI membres du SM3A.

Les simulations de l'impact de cette taxe GEMAPI sur la fiscalité des ménages indiquent que le coût annuel moyen devrait **s'établir entre 15 et 20 euros par foyer contribuable de la vallée**.

Dossier présenté par Maurice DESAILLOUD et Yvonick PLAUD et approuvé à l'unanimité des élus.

➤ **FORFAITS DE SKI JEUNES : la Vallée préserve une offre très abordable !**

Les communes de la vallée puis la CCVC ont mis en place depuis plusieurs années, en lien avec la Compagnie du Mont Blanc, **des tarifs très abordables pour l'accès de leur jeunesse aux remontées mécaniques toute l'année**.

Afin de ne pas alourdir la charge pesant sur les familles, la collectivité a décidé de maintenir les tarifs au niveau de l'année dernière : le forfait MONTAGNE POUR TOUS reste ainsi au prix imbattable de 79 euros pour les familles et le PASS SCOLAIRE est maintenu à 96 euros, les deux s'adressant au public des 4-18 ans.

Le forfait pour les étudiants et apprentis est quant à lui maintenu à 259 euros.

Cette offre est possible grâce à une forte implication de la collectivité qui compense financièrement une partie du « manque à gagner » subi par la CMB sur l'opération.

Elle illustre la qualité de la relation entre l'opérateur et le délégant et surtout la volonté des élus d'offrir des conditions très abordables de pratique de la montagne à la jeunesse locale.

Les trois forfaits concernés sont choisis par **2300 jeunes de la vallée**, autre témoignage de l'adaptation aux besoins.

Le coût de prise en charge de ce dispositif par la collectivité est significatif **puisqu'il atteint 100 000 euros**.

Dossier présenté par Marie-Noëlle FLEURY et approuvé à l'unanimité.